

## Déplacements

# La Bourgogne-Franche-Comté revisite la mobilité rurale

le 29/08/2016

Cette région nouvellement fusionnée lance avec l'Ademe un appel à projets « Mobilité rurale » pour accompagner des projets aidant les habitants des territoires ruraux et péri-urbains à être moins dépendants de leur voiture.



L'Eurovéloroute 6 traverse la Grande région

Faible densité démographique, offre réduite en transports en commun, éloignement des pôles administratifs, culturels et économiques : dans les espaces ruraux ou faiblement urbanisés la dépendance des habitants à la voiture est forte. La loi sur la transition énergétique l'a d'ailleurs reconnu et prévoit un nouveau plan de déplacements spécifique aux territoires ruraux, [le plan de mobilité rurale](#). Cet été, le Cerema a publié [un guide](#) pour aider les acteurs locaux à en élaborer.

### Des projets à présenter avant le 16 septembre

Pour les aider à ne pas baisser les bras et tester de nouvelles solutions, un [appel à projets](#) ciblé sur cette mobilité rurale est aussi lancé par la région Bourgogne-Franche-Comté. Dans ce territoire nouvellement fusionné et d'une taille désormais comparable à des pays comme la Suisse ou l'Estonie, les déplacements peuvent être longs. Et les alternatives à la voiture individuelle plus difficiles qu'ailleurs à défendre. Auto-partage, auto-stop organisé, covoiturage : l'appel à projets vise ainsi à réduire le recours au véhicule à usage individuel tout en apportant des réponses satisfaisantes aux besoins de déplacement des personnes et entreprises de la région. Il ne faut pas traîner pour y répondre : la date limite de dépôt est fixée au 16 septembre. Sont ciblées les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pays ou syndicats mixtes, associations ou entreprises.

### Exemplarité et reproductibilité

Les projets soutenus devront innover en matière de mobilité alternative - location de vélos ou de cargocycles, auto-partage de véhicules en logement collectif ou pavillonnaire - ou de

coordination de services de transport collectif entre eux « en favorisant le rabattement vers des points d'intermodalité ou des lignes régulières existantes ». Le but est de soutenir « des projets à la fois exemplaires et reproductibles sur d'autres territoires ». La moitié des dépenses éligibles pourra être prise en charge, avec un plafond de subvention porté à 15 000 euros par porteur de projet.

Morgan Boëdec

Plus d'infos sur : [Bourgogne, Franche-Comté transports voiture rural](#)

***<http://www.environnement-magazine.fr/article/47985-bourgogne-franche-comte-revisite-mobilite-rurale/>***